

*Comité Technique de Réseau  
mercredi 06 juillet 2022 à Montreuil  
Face à une confiance ébranlée,  
la Direction doit réagir !*



## La réforme de la formation initiale des inspecteurs

*L'inspection des services a mis en évidence que la formation initiale des inspecteurs les préparait insuffisamment à leurs premières fonctions. Il s'agit désormais d'orienter cette formation dans une approche par les compétences.*

La nouvelle formation s'articule sur un module de tronc commun (octobre/mars) suivi jusqu'en juin d'une prise de poste en pré-affectation. Ensuite, de mi-avril ou mi-juin, selon la spécialité, le stage de professionnalisation est organisé. Le cycle se termine alors en octobre.

L'UNSA Douanes est intervenue pour bien rappeler à l'administration du statut de ces agents qui restent stagiaires jusqu'à leur titularisation en octobre et devront donc bénéficier d'un tutorat jusqu'à cette date. Concernant le tutorat, notre souhait est d'une homogénéité sur l'ensemble des directions.

L'arrêté sur la formation initiale des inspecteurs stagiaires fixe les conditions d'évaluation des aptitudes professionnelles en termes de connaissances, de savoir-faire et de savoir être. **Pour être titularisé, le stagiaire sera évalué lors du module de tronc commun et lors de la formation différenciée suivant la pré-affectation.** La formation théorique (tronc commun + pré-affectation) d'octobre à mi-juin, est validée si le stagiaire obtient une moyenne d'au moins 10/20. Nous rappelons qu'il peut bénéficier d'une session de rattrapage pour une épreuve dans laquelle il n'aurait pas la moyenne. Lors du stage de professionnalisation, il est évalué sur deux unités de compétences, la première porte sur le comportement des stagiaires à s'intégrer dans le service et au collectif de travail et la seconde sur la compétence technique. L'évaluation est effectuée par le chef de la DNRFP et le chef de la circonscription via un compte-rendu.

Le stagiaire lors de son stage de pré affectation se verra attribuer le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées. Actuellement les stagiaires de Tourcoing sont dans l'application de ce nouveau dispositif. Un bilan sera communiqué fin 2022.

La question semble posée pour fixer à quel moment courait le délai des deux ans imposés par les LDG mutation avant de pouvoir changer d'affectation. Si la DG va bien se pencher dessus, l'UNSA Douanes a exigé que la question soit aussi posée pour les catégories C et B.

*Si nous pouvons saluer la volonté d'une professionnalisation des inspecteurs stagiaires lors de la formation initiale, qui répond à nos attentes en matière de formation, nous aurions néanmoins préféré une approche globale de ce dispositif d'enseignement pour les trois catégories. En particulier, sur le mode d'évaluation qui devrait reposer sur une moyenne globale, ce qui n'est toujours pas le cas pour les stagiaires de catégorie C et B, recalés à la première note inférieure à la moyenne dans une l'épreuve.*

**Vote POUR : USDFO**

**Abstention : UNSA/CGC**

**Vote CONTRE : CGT et CFDT/CFTC et Solidaires**

*Pour aller plus loin sur la formation initiale des inspecteurs, lire la fiche DG : [ici](#)*

